

Neuchâtel

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **51 (1963)**

Heft 29

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270324>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

L'Hôpital cantonal de Genève

offre des occasions de développement professionnel aux

infirmières diplômées en soins médicaux

dans les services de soins et les salles d'opération Remplacements de vacances et postes stables dès le printemps 1963.

Conditions intéressantes.

Possibilité de participer à des groupes de travail pour l'organisation et l'aménagement du nouvel hôpital.

Demandez les conditions et les formules d'inscription à la Direction de l'Hôpital cantonal de Genève

Hôpital cantonal de Genève

Une inscription est ouverte, pour des postes de :

sténo-dactylographes et secrétaires

Adresser les offres manuscrites à la Direction de l'Hôpital cantonal de Genève, accompagnées d'un curriculum vitae, des copies de diplômes et certificats, ou se présenter, munies de ces pièces, au bureau du chef du personnel, entre 14 et 16 heures, samedi excepté.

Administration publique

cherche, pour assurer un service permanent de jour et de nuit,

plusieurs téléphonistes qualifiées

44 heures de travail par semaine, bonnes conditions de salaire, entrée tout de suite.

Faire des offres avec curriculum vitae et copies de certificats sous chiffre AS 9557 G - Annonces suisses S.A. « ASSA ».

JEUNES FILLES ! JEUNES FEMMES !

Une tâche indispensable à la communauté un contact humain des conditions de travail et un horaire intéressant vous sont offerts à

L'Hôpital cantonal de Genève

dans la fonction

d'aides-hospitalières

dès le printemps 1963.

Age idéal : 20 à 35 ans.

Connaissance du français ; bonne santé et bon équilibre vous assureront une adaptation facile. Demander les directives et les formules d'inscription à la Direction de l'Hôpital cantonal de Genève.

OU PASSEREZ-VOUS VOS VACANCES ?

Séjour tonique, iode, tout au bord de l'Océan Plougrescant (Bretagne) dans maison familiale suisse. Du 15 juin au 6 juillet spécialement réservé aux personnes fatiguées et aux enfants délicats.

Du 25 août au 10 septembre, stage pratique de pédagogie pour l'enseignement de l'éducation et de l'expression corporelles aux enfants, pour éducateurs - jardinières d'enfants - Kinésithérapeutes - médecins - parents avec enfants, stage mixte.

Prospectus et renseignements à Mme Louis Secrétan, Pasteur, Les Alliés 34, La Chaux-de-Fonds. Téléphone (039) 3 28 86

Les roses de Genève

Etablissements F. POUIGNIER

PINCHAT s/Carouge

En vente chez tous les fleuristes

V A U D E

Avec les femmes socialistes vaudoises

Le mois dernier, dans une ambiance extrêmement cordiale, les femmes socialistes vaudoises ont tenu leur assemblée de printemps au cours de laquelle Me Monfrini a présenté la nouvelle loi sur la vente à tempérament.

L'assemblée, fort bien fréquentée, puisque seize sections étaient représentées, a applaudi d'une part Mme Isabelle de Dardel pour sa nomination au comité d'organisation de l'Exposition nationale, et, d'autre part, le groupe d'Yverdon pour la magnifique réussite de sa dernière manifestation qui a permis d'apporter en abondance pâtisseries, gâteaux et autres douceurs à tous les pensionnaires de l'Asile des vieillards.

Le Comité cantonal féminin sera formé des déléguées suivantes :

Julitte Meylan (Le Brassus), Mina Rapin et Alice Vogel (Avenches), Marie Muller (Chavannes), Charlotte Roethlisberger (Cully), Berthe Genevaz et Nelly Schlaeppi (Ecublens), Yvonne Genain, Aimée Graber, Pierrette Graber, Gisèle Mermod (Lausanne), Andrée Pache (Lavey), Henriette Blondel (Lutry), G. Diamond et Jeanne Gloor (Nyon), Paulette Delessert et Johanna Pralong (Prilly), Isabelle de Dardel (Pully), Maurice Paroz (Montreux), Violette Martin (Vevey), Marie-Louise Jaccard et Charlotte Steiner (Yverdon).

Par ailleurs, l'assemblée a nommé Marie-Louise Jaccard en tant que vice-président, Yvonne Genain comme secrétaire, et a confirmé Gisèle Mermod dans ses fonctions de présidente.

Prix littéraire de l'Alliance culturelle romande

Ce prix, créé pour couronner un roman inédit d'un auteur suisse d'expression française, sera attribué pour la première fois en automne 1963.

Il consiste en une somme de 2500 fr. et en la publication (par les Editions SPES, à Lausanne) de l'œuvre primée, pour laquelle le lauréat touchera les droits d'auteur en usage dans l'édition suisse.

Le jury du Prix littéraire de l'Alliance culturelle romande réunit des personnalités appartenant aux diverses régions du domaine linguistique suisse-français.

Les concurrents sont invités à demander le règlement et un bulletin d'inscription au Secrétariat du Prix de l'Alliance culturelle romande, place de la Riponne 4, Lausanne.

Dernier délai pour l'envoi des manuscrits : 31 mai 1963.

Conférence de Mme Ariane Schmitt

Mme Ariane Schmitt, présidente de la commission romande des consommatrices a parlé, mardi 26 mars, à Montreux, sous les auspices de l'Association vaudoise des citoyennes, sur ce sujet : La protection des consommateurs, ce qu'elle est à l'étranger, ce qu'elle pourrait être en Suisse.

Tout d'abord, Mme Schmitt définit ce qu'est l'Association romande des consommatrices, puis pose plusieurs problèmes : comment lutter contre l'augmentation des prix et la surchauffe économique tout en dirigeant judicieusement le choix de l'acheteuse quant aux différents produits qui lui sont offerts sur le marché. Elle rappelle en un bref historique la révolution industrielle du siècle dernier qui créa les masses ouvrières et, vers 1850, les premières sociétés coopératives, puis, la promulgation de nouvelles lois protectrices, et d'ordonnances sur les denrées alimentaires en 1907. Les associations propres à conseiller ou défendre l'acheteuse, notamment contre les abus de la publicité, sont de création plus récente. Un travail d'expérimentations d'analyses, de recherches scientifiques et d'études comparatives a été organisé dans des laboratoires d'Etat ou privés destinés à déceler les avantages ou désavantages des produits mis en vente sur les marchés.

En Amérique, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Scandinavie, en France, ces associations de consommatrices destinées à « guider l'acheteur », travaillent de façons assez diverses et tendent à éta-

blir des relations entre producteurs et consommateurs. Mme Schmitt insista surtout sur cette nécessité absolue d'un meilleur étiquetage des produits quant à leur qualité et leur composition renseignant très exactement l'acheteuse sur ce qu'elle achète. En Suisse, dit-elle nous avons l'Institut suisse des recherches ménagères, à Zurich qui propose un label de qualité aux produits qui lui sont soumis à l'examen.

Mme Moine, présidente, remercia chaleureusement Mme Schmitt de son exposé si intéressant. De nombreuses questions furent posées auxquelles la conférencière répondit avec bonne grâce.

Dn

L'évidence même

Il ne sert à rien de se lamenter sur l'immoralité et le désordre d'une certaine jeunesse. Mieux vaut aider efficacement les jeunes et les institutions qui, avec des moyens encore insuffisants, s'efforcent de préparer une génération mieux armée contre les tentations, plus consciente de ses devoirs, forte et heureuse.

C'est la raison de la traditionnelle collecte en faveur des œuvres vaudoises de l'enfance. Contribuons généreusement et joyeusement à son succès !

A domicile et au compte de chèques postaux n. 17 33.

NEUCHÂTEL

Une nouvelle conseillère générale

Par vote tacite, Mme Angèle Spess, socialiste, a été nommée conseillère générale à la commune du Locle. Nous félicitons Mme Spess qui était la première «viennent ensuite» de son parti et devient ainsi la troisième femme siégeant dans ce conseil.

M. P.

Nomination d'une cinquième Grand Conseillère

Mme Josine Gagnebin a été élue député au Grand Conseil le 5 avril; elle était suppléante de la liste socialiste du collège du Locle.

La nouvelle Grand Conseillère a déjà donné des preuves de son intérêt pour la chose publique en travaillant dans le groupe des femmes socialistes et notamment en soulignant le danger des armes atomiques.

Comme elle le dit très modestement elle-même, en sa qualité de femme, Mme Gagnebin s'intéresse au «social» plutôt qu'au «politique» — instruction, sauvegarde de la jeunesse, de la famille, etc. — c'est dans ce sens qu'elle espère œuvrer au Grand Conseil.

Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle tâche.

M. P.

Travail égal, salaire égal

(Suite de la page 1)

table car une célibataire dispose à peu près des mêmes ressources (mises à part les maigres allocations familiales et pour enfants) qu'un père de famille de trois enfants.

S'il est juste qu'un salaire égal récompense un travail de valeur égale, il faut aussi, non pas lui ajouter, mais lui adjoindre, des allocations convenables permettant à ceux (hommes ou femmes) qui ont des charges de famille de vivre normalement.

L'Etat n'ayant pas la possibilité d'imposer aux patrons les taux de salaire de leurs employés, c'est aux organisations professionnelles à adopter et à appliquer honnêtement le principe de l'égalité de salaire entre hommes et femmes pour un travail égal. Puisque nous ne devons nous attendre qu'à une lente évolution, il faut espérer que l'escargot helvétique, maintenant qu'il a pris la route, ne s'arrêtera pas trop en chemin.

H. Nicod-Robert



Léon Smulovic

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

Ecole d'assistantes sociales et d'éducatrices

1, ch. de Verdonnet - Lausanne - ☎ 32 02 18
Fondation subventionnée par la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud et la Confédération

Trois sections :

1. Assistantes et secrétaires sociales (Diplôme reconnu par l'Association des travailleurs sociaux) - Age d'admission : 20 ans.
2. Educatrices - Age d'admission : 18 ans.
3. Institutrices privées et jardinières d'enfants - Age d'admission : 16 ans. Classe d'enfants

Direction : Mme A.-M. Matter, Dr ès sc. péd.

VOYAGES ET VACANCES

gratuits en collectionnant les bons de garantie des

Pâtes de Rolle

Pour vos tricotés, toujours les

LAINES DURUZ

Le plus grand choix de la Suisse Romande



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAINOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4 Genève
Tél. 24 42 10 Membre de la FREC

ENCAUSTIQUE - BRILLANT SOLIDE

ABEILLE LIQUIDE

NETTOIE • CIRE • BRILLE VITE



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44

Ecoutez cette émission

UN MÉTIER POUR DEMAIN

enquête d'Yvette Z'Graggen et Jacqueline Wavre.

Elle sera diffusée tous les mercredi, du 17 avril au 7 juin, sur Sottens, à 17 h. 25, et sur FM, à 20 h. 35 ; elle traitera successivement des professions du dessin technique, du service social, auxiliaires de la médecine, du commerce, du bois et du bâtiment, du dessin artistique, de la mécanique et de l'éducation.

FRAISSE & C^o

TEINTURIERS GENEVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

- FORMATION de gouvernantes d'enfants de jardinières d'enfants et d'institutrices privées

- PREPARATION au diplôme intercantonal de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous